

SEANCE DU 01 Octobre 2014

L'an deux mille quatorze le premier octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 19// Présents : 16

Date de convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2014

Présents :

DUFFOUR Hubert
COLIN Jean-Marc
RUBIN Laurent
DUMAS Véronique
LIBOURNET Céline
RESSUGE Philippe
FILLON CAMGRAND Jean-François
BASTIANI Cristelle
LAFFORT Alexa,
PORTELLA Philippe
PIACENTINI Christophe
LAFFARGUE Sandrine
COMBRES Maryse
DALENS Claude
NONETTE Karine
CHARPY-PUGET Pascal –

Absents excusés : SCOTTON Isabelle, AUDUREAU Elodie, THERASSE Olivier

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle

---- Le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation.

Ordre du jour :

- Finances
 Décision Modificative Investissement

- Agglomération Agenaise :
 Technopole Agen Garonne : Dossier pour certification HQE – Aménagement
 Convention tripartite pour travaux de desserte électrique à l'intérieur de la ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE
 Habitat : Programme d'intérêt général (PIG)
 Compte rendus du conseil communautaire

- Personnel communal :
 Rentrée scolaire
 École et TAP

- Bâtiments communaux :
 Travaux 2014 et 2015

- Questions diverses
 Création d'une école de rugby à Sainte Colombe

- FINANCES

✓ Décision modificative n°1 :

Suite à la dépense de création d'un nouveau site Internet, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Budget communal 2014

Section d'investissement

Compte 2051 : + 5 000 €

Compte 2313 : - 5 000 €

- AGGLOMERATION AGENAISE :

✓ TECHNOPOLE AGEN GARONNE :

- HQE AMENAGEMENT TM - DEMARCHE CERTIFIEE PAR CERTIVEA - ZAC DU TECHNOPOLE AGEN GARONNE - TRANCHES 1 ET 2 - PHASES 1 A 4 - CHARTE D'OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Madame Véronique DUMAS, adjointe au maire responsable de la commission Urbanisme présente une synthèse du dossier concernant la certification HQE (haute qualité environnementale) pour la future Zone Technopole Agen Garonne.

Monsieur Jean Mar COLIN précise que cette charte a été validée en Conseil Communautaire de l'Agglomération Agenaise le 25 septembre, à l'unanimité des 56 membres présents.

Madame Maryse COMBRES demande des précisions sur les dispositions prises pour éviter les inondations des ruisseaux.

Elle demande également que l'ensemble des habitants de la Commune soient pris en considération, que les membres du conseil municipal se mettent à la place des personnes expulsées et souhaite une motion de l'assemblée contre toute expropriation pour les propriétés de la future zone.

Monsieur Colin signale que lorsque les propriétaires refusent tout dialogue, il est difficile d'éviter d'arriver à l'expropriation.

Madame COMBRES souhaite que le conseil municipal nouvellement élu se positionne comme le conseil précédent s'y était engagé.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait pris position contre toute expropriation contre les maisons d'habitations et non pas contre les terres agricoles.

Il est précisé également à Madame COMBRES que ce sujet n'est pas prévu à l'ordre du jour, et qu'elle peut faire une demande au bureau municipal qui décidera de la suite à donner.

Il est donc rappelé que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE, l'Agglomération d'Agen a engagé une démarche de certification HQE Aménagement auprès de CERTIVEA afin d'accompagner la mise en œuvre du projet et de mettre en valeur la qualité de cette future zone d'activités.

La certification concerne la réalisation des tranches 1 et 2 de l'opération prévue entre 2014 et 2018 pour une surface totale de 62,5 ha environ.

Dès les prémices du projet TECHNOPOLE AGEN GARONNE et par délibération du 27 juillet 2012, le syndicat Mixte Agen –Garonne avait acté la volonté d'un projet exemplaire notamment par **la création d'une zone d'activités à haute qualité environnementale en intégrant les critères de développement durable**. Cette forte exigence a été reprise dans les engagements de l'Agglomération d'Agen et dans la mise en œuvre de la ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE.

La démarche HQE AménagementTM certifiée par CERTIVEA est en vigueur depuis 2011. CERTIVEA est une filiale de certification du groupe CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), sa vocation est de susciter l'amélioration et d'attester de la performance des acteurs et des opérations de construction, de rénovation ou d'aménagement dans un objectif de développement durable et de contribuer à l'attractivité de ces opérations.

Cette certification :

- vise les opérations d'aménagement qui répondent aux finalités de développement durable

- atteste de la mise en œuvre d'un Système de Management de l'Opération à l'échelle du territoire (processus de pilotage, de participation, d'évaluation)
- atteste les processus opérationnels d'analyse, de programmation, conception, réalisation et rétrocession

La démarche HQE Aménagement vise quatre objectifs de développement durable :

- assurer l'intégration et la cohérence du projet avec le tissu urbain et les autres échelles du territoire
- préserver les ressources naturelles et favoriser la qualité environnementale et sanitaire de l'aménagement
- promouvoir une vie sociale de proximité et conforter les dynamiques économiques
- renforcer par la même la vocation d'éco-parc du TECHNOPOLE AGEN GARONNE

Considérant le certificat HQE Aménagement TM- démarche certifiée par CERTIVEA pour les phases 1 à 4, délivré le 07/08/2014 pour la démarche d'aménagement de l'opération TECHNOPOLE AGEN GARONNE- tranches 1 et 2.

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération intégrant dans les zones d'intérêt communautaire périmètre de la future zone d'activité économique TECNOPOLE AGEN GARONNE.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la charte d'objectifs d'aménagement durable.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Présents : 16 – Votants : 16

Pour :

15

Abstention : 1

Contre : 0

Après en avoir délibéré décide à la majorité des membres présents:

1/ DE PRENDRE ACTE des résultats positifs des audits qui permettent à l'Agglomération d'Agen d'obtenir la certification HQE Aménagement des phases 1 à 4 pour l'opération TECHNOPOLE AGEN GARONNE – Tranches 1 et 2

2/ D'AUTORISER le Maire à signer la charte d'objectif d'aménagement et de communiquer sur celle-ci et sur la certification obtenue.

- ✓ **CONVENTION pour la réalisation de travaux de desserte électrique par le Sdee 47 sur le Technopole Agen-Garonne entre le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne, l'Agglomération d'Agen et la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois**

Monsieur Le Maire présente aux membres du CONSEIL MUNICIPAL la convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles seront financés et réalisés les ouvrages de distribution publique d'électricité réalisés par le Sdee47 sur la ZAC « Technopole Agen Garonne ».

Pour mémoire, les travaux de réalisation de la structure du réseau HTA seront réalisés par ERDF.

Il rappelle qu'aucune contribution ne sera appelée auprès de la Commune dans le cadre de la présente convention, l'Agglomération d'Agen se substituant à la commune pour prendre en charge les contributions dues. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la présente convention tripartite avec le SDEE et l'Agglomération Agenaise

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Monsieur Claude DALENS propose de profiter de ces travaux pour obtenir des travaux sur les zones avoisinantes. Monsieur le Maire précise que cette démarche est déjà engagée et en pourparlers mais que cela ne sera pas facile.

✓ **Participation au PIG « Logements locatifs dégradés et logements vacants » 2013-2016**

Madame DUMAS Véronique rapporte au conseil municipal les informations données lors de la réunion du 17 septembre par les services l'Agglomération Agenaise et du PACT Habitat et Développement 47.

Elle rappelle les conditions de la délibération ci-dessous ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence « équilibre social de l'habitat », traduite notamment dans l'Orientations d'Aménagement et de Programmation Habitat du PLUi valant Programme Local de l'Habitat, l'Agglomération d'Agen a lancé le 4 juillet 2013 un programme de réhabilitation du parc privé, appelé Programme d'Intérêt Général (PIG) sur les communes composant son périmètre avant le 1^{er} janvier 2013 (à l'exception de la commune d'Agen ayant mis en place un programme de réhabilitation spécifique appelée Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Agen Cœur Battant » et de la commune de St Sixte n'ayant pas souhaité intégrer le programme).

Ce PIG vise la réhabilitation de 90 logements privés dégradés (vacants et/ou loués) appartenant à des propriétaires bailleurs et la production d'une offre locative de qualité, à loyer maîtrisé. Le PIG dure 3 ans (de juillet 2013 à juillet 2016).

Il repose sur la mobilisation de deux types d'aides : d'une part, une aide technique et administrative apportée gratuitement aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation et d'autre part, une aide financière pouvant représenter jusqu'à 69 % du montant des travaux de réhabilitation provenant de subventions attribués par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), l'Agglomération d'Agen, les communes membres, le Conseil général de Lot-et-Garonne et le Conseil régional d'Aquitaine.

En contrepartie des aides financières qu'il perçoit pour réaliser des travaux de réhabilitation, le propriétaire s'engage à conventionner son logement c'est-à-dire à le louer pendant 9 ans dans le respect d'une convention signée avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat qui fixe un plafond de loyer et de ressources des futurs locataires. (Il est précisé que ces logements dits « conventionnés » entrent dans l'inventaire des logements sociaux effectués dans le cadre de l'application de l'article 55 de la SRU).

L'Agglomération d'Agen a recruté le PACT Habitat et Développement 47 pour communiquer sur le programme, prospecter les propriétaires, les mobiliser et les accompagner dans la définition et l'aboutissement de leur projet de réhabilitation, depuis la définition du programme de travaux et le montage du dossier de demande de subventions, jusqu'à la réalisation des travaux et à la demande de versement des subventions.

Suite à la fusion de l'ex CCCLB et de la CAA et l'intégration de la commune de Pont du Casse, les services de l'Agglomération d'Agen ont étudié la pertinence d'étendre le périmètre du PIG à ces nouvelles communes. Une étude de repérage des logements vacants ou loués, nécessitant a priori des travaux de réhabilitation a ainsi été menée en étroite collaboration avec chaque mairie, sur la base du cadastre et du fichier de la taxe d'habitation 2013.

Globalement, 153 logements ont été repérés sur ces 10 communes dont 15 sur la commune de Ste Colombe en Bruilhois. Il s'agit principalement de logements vacants, situés en centre-bourg qui représentent un potentiel pour la commune tant en termes de remise à niveau d'un bâti ancien qui se dégrade, qu'en termes d'accueil de nouvelles populations.

Suite à ces résultats, qui démontrent un certain potentiel, il est proposé à chaque commune concernée d'intégrer le programme dans les conditions de participation des communes déjà adhérentes soit :

- Une subvention à hauteur de 5 % du montant des travaux HT.
Le montant des travaux est plafonné à 750 € / m² ou 1 000 € / m² selon la catégorie de travaux concernés (travaux lourds de réhabilitation ou travaux d'amélioration) dans la limite de 80 m² par

logement. La subvention communale est ainsi plafonnée à 3 000 € ou 4 000 € selon la catégorie de travaux.

Précisions :

L'Agglomération d'Agen intervient à la même hauteur que la commune.

Une prime de 500 € par logement, liée à la sortie de vacance dans le cas où le logement est vacant depuis plus de 12 mois.

La prime versée par l'Agglomération d'Agen s'élève à 1 500 € par logement.

L'objectif de réhabilitation global du PIG et l'enveloppe budgétaire consacrée par l'Agglomération d'Agen à ce programme sont maintenus à leur niveau actuel.

En outre, l'intégration de nouvelles communes nécessitent la délibération de chacune d'entre elles pour valider leur participation aux conditions énoncées ci-dessous ainsi que la signature d'un avenant à la convention d'opération initiale signée le 4 juillet 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

1/ DE VALIDER l'intégration de la commune de Ste Colombe en Bruilhois dans le périmètre du PIG « logements locatifs dégradés et logements vacants »,

2/ DE VALIDER la participation financière de la commune selon les modalités d'intervention financière énoncées ci-avant,

3/ DE PREVOIR une enveloppe budgétaire de 9 000 € jusqu'en 2016, date de fin de l'opération, pour participer aux projets de réhabilitation qui seront validés,

4/ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'opération du PIG,

5/ ET DE PRECISER que les crédits correspondants seront prévus aux budgets des exercices en cours et à venir

✓ **Compte rendu du Conseil Communautaire de l'Agglomération Agenaise :**

Monsieur Jean Marc Colin informe l'assemblée des décisions prises lors du dernier conseil communautaire de l'Agglomération Agenaise du 25 septembre 2014.

- Mémoire des contributions de l'Agglomération d'Agen à l'enquête publique GPSO
- Calendrier financier de l'état pour le Pont et le Barreau de Camélat
- Projet rocade ouest : Validation de l'AVP pour l'opération de raccordement de la RD656 à la RD119
- Charte de certification HQE pour l'aménagement de la ZAC technopole Agen Garonne
- Arrêt du règlement Local de publicité Intercommunal
- Validation de la procédure technico financière des extensions de réseaux pour des projets privés
- Fonds de solidarité Territoriale (FST) : Principes et modalités de versement.
- Seuils de cotisation minimum – Cotisation Foncière des entreprises (CFE)
- Accessibilité : participation de l'Agglo à l'opération J'ACCEDE

Monsieur Pascal Charpy-Puget dénonce un manque de débats au niveau du conseil municipal avant le vote des grands projets (dont certains concernent pleinement la commune), au conseil communautaire. Il souhaite ne pas être un simple spectateur.

Monsieur COLIN rappelle que les décisions ont été vues et débattues lors des commissions communautaires où chaque commune a un membre, puis elles sont vues en bureau communautaire avant d'être votées lors du conseil communautaire.

- **ECOLES – TAP et PERSONNEL COMMUNAL :**

Madame Sandrine LAFFARGUE informe le conseil municipal des premiers retours de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et plus particulièrement des activités des TAP.

Les activités sont très appréciées, certaines plus que d'autres. Les enfants sont très bien encadrés durant les déplacements pour se rendre aux activités sportives.

La commission des Affaires scolaires travaille sur les activités de la deuxième période en essayant de tenir compte des observations des parents, des intervenants. Le calendrier pour les inscriptions sera remis aux familles avant les vacances d'Automne.

Pour le personnel communal, la municipalité a recruté sous contrat, Madame Isabelle AROLDI, pour la garderie de l'école du haut et Mademoiselle Laura LOPEZ pour le service entretien

Trois intervenantes ont également été recrutées pour animer des ateliers TAP en plus du personnel communal existant. L'association de Judo et l'association les Amis du Patrimoine interviennent également.

- **Commission Bâtiments communaux -voirie – accessibilité**

Laurent RUBIN, responsable de la Commission Bâtiments-Voirie-Accessibilité rend compte des travaux réalisés et des sujets étudiés par la commission depuis le dernier Conseil Municipal.

BÂTIMENTS

1 Projet de renforcement de la terrasse de la Maison des chasseurs :

Nous avons reçu 2 devis. La commission a retenu une proposition et le bureau municipal a décidé de planifier les travaux pour la fin de l'année 2014.

2 L'Appentis de l'aire de jeux de l'Amandier :

Nous avons rencontré M.HILAIRE pour réactualiser le devis et les plans qui dataient de 2009. M. Le Maire a transmis le dossier au cabinet d'architecte de M.GONZALEZ (Bâtiments de France) pour avis. Le bureau municipal a décidé d'inscrire ce projet au budget 2015.

3 Travaux à la salle polyvalente :

Nous sommes en train de réaliser un cahier des charges pour la salle polyvalente qui prend en compte la mise en accessibilité des certains locaux et les prescriptions de la commission de sécurité qui s'est déroulée au mois de juin. Le bureau municipal a décidé d'inscrire ce projet au budget 2015.

VOIRIE

La commission Voirie a étudié toutes les possibilités pour la création d'un cheminement piéton vers le Pôle sportif de BECADE.

Nous avons retenu la solution de l'accès par derrière les platanes en busant le fossé, création de passages piétons, de panneaux de signalisation et d'un ralentisseur. Comme nous nous étions engagés, ce projet est une priorité, il sera inscrit au budget 2015.

ACCESSIBILITE

Nous avons rencontré Madame BONFANTI Vice-présidente de l'Agglomération d'Agen en charge de l'Accessibilité et Madame GAYARD pour faire un point sur les nouvelles directives et obligations.

Nous allons mettre à jour le diagnostic accessibilité de la commune en fonction des travaux déjà réalisés et préparer l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la fin de l'année 2014.

FICHES D'INSTRUCTION AGGLOMERATION D'AGEN TRAVAUX 2015-2018

Nous avons remis à Messieurs FAUGERE et GUIGUEN les 9 fiches suivantes :

- Accès sécurisé à la salle BECADE
- Création d'un cheminement doux vers le stade
- Création d'un cheminement doux vers le lavoir d'AUROU
- Consolidation du pont de COULOUME
- Création de ralentisseurs aux entrées de GOULARD et du BOURG avec rappel des limitations de vitesse
- Extension de l'éclairage public dans les secteurs de GOULARD et du BOURG
- Extension du réseau d'assainissement dans le secteur de PEBAQUE et PIC

- Création d'un réseau d'assainissement et d'hydrants si nécessaire dans les secteurs LASSORT, FAURAT, GRANDFONDS, CARRERE DE BRAX
- Éclairage pour la descente de bus à la Résidence du canal

- **Questions diverses**

✓ **Création d'une école de rugby**

Monsieur le Maire fait part de la visite en mairie de cinq éducateurs qui souhaitent former une association pour créer une école de rugby.

Les infrastructures proposées par la commune conviennent, et ce projet pourrait voir le jour mi-octobre.

L'association serait autonome et viable.

Le rugby n'étant pas pratiqué dans les communes alentours, cette école serait un complément aux sports existants.

Le conseil Municipal émet un avis favorable. Madame Libournet responsable de la Cohésion Sociale rencontrera les intéressés avec Monsieur Portella responsable du club de Football afin de définir le partage du terrain de sport et des vestiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.